Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260702-2026_76-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération 2026-N°76

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le 2 juillet à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026

Présents : M. PAUTREL Louis - M. COQUELIN Ronan - Mme CHALOPIN Virginie - Mr - M. RINFERT Georges - Mme PEAN Michelle - Mme QUINLAN Sophie - M. BOSSARD Thierry - Mr BLIN David - - Mme LESENECHAL Floriane - M. PAUTREL Sébastien - Mme - DAUGUET Valentin - Mme PERRAGUIN Charlotte - M. DELORY Adrien.

Absente : Mme DUPREZ Aurore

Excusée : Mme BATTAIS Laëtitia

Madame PEAN Michelle a été désignée secrétaire de séance.

OBJET :

Schéma Assainissement Collectif et des Eaux Pluviales : résultat de l'enquête publique lancée par Fougères Agglomération et avis.

Fougère Agglo a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant conjointement sur la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune, et la révision/projet de zonages d'assainissement des eaux pluviales des communes de Louvigné-du-Désert et de Le FERRE. Enquête qui s'est déroulée du 13/04/2026 au 13/05/2026.

La commissaire enquêtrice, Mme Pascale LE FLOCH-VANNIER, a rendu son rapport. Mr le Maire en donne lecture et commente ce rapport. Il ressort pour la commune de Le Ferré :

- un avis favorable au projet de Fougères Agglomération de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de Le Ferré, assorti des recommandations suivantes : assurer la cohérence du calendrier entre l'urbanisation projetée, la réhabilitation des réseaux et la mise en service de la future filière de traitement ; poursuivre et formaliser le programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ; examiner à court terme les possibilités de raccordement, ou de solution semi-collective, pour la partie basse des Vallées ; préciser les conditions techniques et financières d'un éventuel raccordement ultérieur des Buissonnets, notamment au regard du futur lotissement de la Roberge, enfin, renforcer l'information des

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260702-2026_76-DE

élus, des habitants et des propriétaires concernés sur les conséquences pratiques du zonage et sur les obligations qui en découlent.

- un avis favorable au projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune du Ferré, sous réserve de la prise en compte des recommandations suivantes : préciser, autant que possible, les prescriptions par secteur ; intégrer plus explicitement les effets attendus du changement climatique dans le dimensionnement des ouvrages ; prévoir des modalités de suivi, de contrôle et d'entretien des dispositifs réalisés ; accompagner les usagers, propriétaires et aménageurs par une information claire sur les solutions techniques, leurs coûts et leurs obligations ; enfin, veiller à l'articulation effective du zonage avec les documents d'urbanisme et les futurs projets d'aménagement.

Mr le Maire attire l'attention de l'assemblée sur cet avis favorable qui pose question au regard de la topographie de la commune. Après explication, il est proposé de donner un avis défavorable, les demandes du Conseil Municipal n'ayant pas été retenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- valider l'avis favorable émis sur le schéma de zonage des eaux pluviales,
- d'émettre un avis défavorable à l'avis émis sur le zonage d'assainissement collectif,
- autoriser Mr le Maire à signer tous les autres documents se rapportant à cette décision

Fait à Le Ferré, le 03/07/2026
Pour extrait conforme au registre
Le Maire
Louis PAUTREL

